

Compte rendu de l'assemblée générale C.T.M. du 10 septembre 2023

Ouverture de la séance à 10h00 à la salle de réunion du Vigean (15200)

Présence de 27 personnes et de M. Cyrille ROLLIN 1^{er} adjoint à la mairie de Mauriac.

Le club a enregistré une forte hausse de ses membres avec cette année 98 licenciés composés de 80 adultes, 8 dames et 10 jeunes.

Tarifs 2023-2024 :

- 110 € licence adulte.
- 70 € licence jeune (moins le Pass Cantal pour les ayants droit)
- La part fédérale de la licence a augmenté de 2€ soit 80€ pour un adulte.

Rappel des mesures fédérales :

- Création obligatoire d'un compte EDN par chaque licencié : <https://eden.fftir.org/>
- Pour le renouvellement d'une licence, le certificat médical (formulaire obligatoire à télécharger sur le site FFTIR) doit être signé par un médecin puis uploadé ensuite sur le site EDEN du licencié.
- Une photo d'identité de moins d'un an est à renouveler et uploader sur le site EDEN par le licencié.
- Pour les jeunes, l'autorisation parentale doit être renouvelée chaque année.
- Disparition du carnet de tir au profit du seul registre des tirs de contrôle.
- Un seul tir de contrôle par an exigé pour le renouvellement d'une détention d'arme.
- Toujours 3 tirs/an espacés de 2 mois pour une première demande de détention d'arme B.
- Enregistrement des armes détenues sur le compte personnel SIA de chacun à partir de janvier 2024

Réalisations 2023 :

- Achat de 2 nouvelles carabines Feinwerkbau P700 pour le tir de précision à 10m.
- Achat d'une tondeuse autoportée.
- Réalisation de l'abri couvert pour le matériel de tonte.

Administration du CTM :

- Mrs. Loïc BORDES et Gregory OLIVE intègrent le conseil d'administration en remplacement de M. Didier LEGUELLEC démissionnaire au cours de l'année 2023.
- Le bureau du CTM est toujours inchangé : Gilles Anglard : président, Pascal Hyacinthe : trésorier, Gilbert Grimal : responsable EDT, Thierry. Laygues : secrétaire.

Compétition :

- 13 tireurs ont participé aux championnats départementaux (dont 5 à la 1^{ère} place) et 6 tireurs aux régionaux (dont 2 à la 3^{ème} place) et 2 tireurs ont tiré aux championnats de France (20^{ème} et 75^{ème}). Parmi ses résultats, une dizaine de jeunes est issue de l'Ecole de tir de Mauriac.

Rappels :

- Drapeau de sécurité obligatoire entre chaque session de tir pour aller aux cibles.
- Le site internet « ctmauriac.fr » regroupe les informations du club (suppression des courriers)
- Libération du poste de tir après sa séance de tir de façon à laisser la place libre.
- Les armes doivent obligatoirement être transportées dans leur boîte pour aller au pas de tir.
- Les douilles de calibre 12 (20 ou 16) doivent impérativement être récupérées par le tireur utilisateur.
- Les outils du local atelier doivent être rangés après leur utilisation.

Prévisions 2024 :

- Retrait de la moquette et mise en peinture du sol du stand 10m pour la mise en conformité ARS.
- Réfection de l'éclairage du stand 10m pour mise en conformité compétition.
- Mise en place d'un gyrophare sur le dernier poste de tir 25/50m côté Mauriac.
- Mise en place d'un loquet sur le côté extérieur de la porte du pas de tir 25/50m.
- Achat et installation d'un système de vidéosurveillance connecté internet.

Nouvelles règles pour 2023/2024 :

- A partir du 16 septembre 2023, le club sera ouvert le samedi de 14h à 17h en sus du dimanche matin de 9h à 12h.
- Les cibles « carton » ne seront plus accessibles en dehors du samedi et du dimanche et devront donc être prévues à l'achat par le tireur durant ces horaires.
- Tout le dimanche matin, le pas de tir extérieur sera réservé **uniquement aux armes de poing et aux carabines calibre 22LR**.
- En septembre 2024, tout le bureau sera démissionnaire lors de l'assemblée générale de l'association. Les candidats, désirant exercer une responsabilité dans l'association, peuvent se faire connaître dès maintenant.

Le trésorier présente le bilan financier qui est disponible sur le site internet (rubrique « Le club »).

Monsieur Rollin propose les services de la ville de Mauriac pour les opérations de nettoyage et curetage du fossé du pas de tir extérieur (épareuse + minipelle) et rappelle la nécessité de communiquer les résultats du club lors des compétitions.

Clôture de la séance à 11 h 30.